

BULLETIN 2020-04



**Objet : Changement de règlements - Changement au
 règlement sur les sauts artificiels ou construits**

Date : Le 3 juin 2020

Entrée en vigueur : Immédiatement

Argumentaire

Le conseil de CARS a récemment modifié le règlement concernant les sauts artificiels ou construits en ne les permettant pas du tout. Le conseil a reçu des commentaires et une requête pour revoir ce règlement.

De cette façon, le conseil reconnaît que tant les organisateurs que les compétiteurs ont un intérêt commun dans ce genre de saut artificiel ou construits.

Les organisateurs de rallye désirent augmenter l'intérêt des spectateurs envers leur rallye et ce-faisant, augmenter sa viabilité. Ils y arrivent en créant des spéciales spectateurs et les sauts artificiels ou construits peuvent ajouter au spectacle.

Les compétiteurs, qui sont obligés de passer sur le saut artificiel ou construits, peuvent soumettre leur voiture à des dommages potentiels. Il existe de nombreux exemples de voitures endommagées au fil des ans à cause de ce type de saut, parfois mal conçu, mal ancré ou simplement détérioré à l'usage. Cela peut sérieusement augmenter le coût de la compétition.

Dans le but de satisfaire tous ceux concernés, le conseil a modifié le règlement déjà écrit pour permettre ces sauts, pourvu qu'une échappatoire non pénalisante laisse au pilote le choix de prendre le saut ou non.

13.2.3 Sauts

L'usage de sauts naturels pour attirer les spectateurs doit comprendre des précautions pour protéger les spectateurs et les bâtiments autour du saut. Il faut aussi porter attention à la zone d'atterrissage et à la possibilité d'une perte de contrôle. Les sauts artificiels ou construits sont interdits **à moins qu'une échappatoire non pénalisante soit aménagée et offre au pilote le choix de prendre le saut ou non.**